Il a certes demandé à Allah par Son nom qui, lorsqu’on Lui demande quelque chose par le biais de celui-ci, Il accorde ; et lorsqu’on L’invoque, Il exauce.

Buraydah (qu’Allah l’agrée) relate : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) entendit un homme dire : " Ô Allah ! Je Te demande, du fait que j’atteste qu’il n'est de divinité [digne d’adoration], excepté Toi, le Seul, le Transcendant, Celui qui n’a pas enfanté, n’a pas été enfanté et dont rien n’est l’égal... " Il dit alors : " Il a certes demandé à Allah par Son nom qui, lorsqu’on Lui demande quelque chose par le biais de celui-ci, Il accorde ; et lorsqu’on L’invoque, Il exauce. " »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Abû Dâwud]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a entendu cette sublime invocation de la bouche d’un bédouin qui la prononçait pour obtenir la faveur divine. Celle-ci renferme le plus grand nom d’Allah et Son Unicité Divine (« At-Tawḥîd »). Elle exprime le fait qu’Allah est : « Un » (« Al-Aḥad » : Le Seul, Celui qui est Un) et qu’Il est : « le Transcendant » (« As-Ṣamad » : Celui qui détient toutes les qualités à la perfection et vers Lequel tous les êtres se tournent pour demander ce dont ils ont besoin). Il n’a pas d’enfant, Il n’a pas de semblable, Il n’a besoin de personne, Il n’a pas été enfanté et personne ne Lui est égal ou comparable : ni dans Son Essence intrinsèque, ni dans Ses attributs et ni dans Ses actes. Toutes ces éminentes notions représentent la base et le cœur de l’Unicité. Voilà pourquoi cette invocation est l’une des plus importantes qui soit et quiconque la prononce pour demander quelque chose ne sera jamais déçu.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5486